



Fait à Floirac, le 31 janvier 2025

Délibération n°02/2025 – Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés - Travaux de connexion de la digue de l'Amélie à la digue du camping « Sandaya » afin de protéger de l'érosion marine le quartier de l'Amélie à Soulac-sur-mer

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la demande d'autorisation environnementale, pour le projet de travaux de connexion de la digue de l'Amélie à la digue du camping « Sandaya » ;

Considérant :

L'analyse du dossier par le bureau de la CLE au regard des enjeux concernés ;

Les suivis prévus après la phase travaux ;

Après consultation écrite, il est décidé :

Article 1 : de donner un avis de compatibilité et de conformité du projet au regard des enjeux et règles du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, sous réserve :

- Que les suivis prévus après travaux (biosédimentaires et naturalistes) mettent en évidence l'incidence résiduelle positive du projet.

La Présidente de la CLE

Pascale Got